

N°25/26-401

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L719-3, 1°

Vu le décret n°2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine modifié, notamment son article 14

Vu le règlement intérieur modifié de l'université Paris Dauphine-PSL

Vu le procès-verbal du Conseil du département de formation *Licence sciences des organisations* (LSO) du 17 mai 2024 déclarant l'élection de Baptiste VENET en qualité de directeur du département,

Vu l'arrêté n°24/25-107 du 15 novembre 2024 portant proclamation des résultats aux élections au sein des collèges étudiants des conseils de département

Vu les démissions des membres étudiants du conseil LSO intervenues depuis le 15 novembre 2024

Vu l'arrêté n°25/26-384 du 26 mars 2026 portant proclamation des résultats aux élections des membres personnels enseignants et non enseignants des conseils de département Mathématiques et informatique de la décision et des organisations (MIDO), Licence sciences des organisations (LSO) et Master sciences des organisations (MSO),

ARRETE

Article 1

Composition du conseil de département *Licence sciences des organisations* (LSO)

A la date du présent arrêté, le conseil de département *Licence sciences des organisations* de l'université Paris Dauphine-PSL est composé de la manière suivante :

VENET	Baptiste	Directeur
--------------	-----------------	------------------

Nom	Prénom	Qualité	Liste
------------	---------------	----------------	--------------

« Collège A »			
TRIPIER	Fabien	Professeur	<i>Parce que tout commence en LSO</i>
NOGATCHEWSKY	Gwenaëlle	Professeure	
ROSSI	André	Professeur	
LEMAIRE	Sophie	Professeure	
AGRIKOLIANSKY	Eric	Professeur	
MONJON	Stéphanie	Professeure	
PORCHER	Simon	Professeur	

« Collège B »			
LASNIER	Céline	Maitresse de conférences	<i>Parce que tout commence en LSO</i>
LAGNEAU-YMONET	Paul	Maitre de conférences	
NOUAILI	Nejla	Maitresse de conférences	

Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris.

CRONIN	Maurice	Maitre de conférences	
FABRE	Karine	Maitresse de conférences	
BERNARD	Philippe	Maitre de conférences	
BESSEC	Marie	Maitresse de conférences	
BOURON	Samuel	Maitre de conférences	

« Collège des étudiants »		
GOLTMAN	Maya	<i>Dauphine ensemble pour une université écologique, solidaire et inclusive</i>
BRIT	Rayan	
MONCKEH	Kelany	
GAGNARD	Pierre	<i>Esprit Dauphine</i>
KOUCHNIR	Eleonore	
SEGAIN	Basile	
LESOUF	Louis	<i>UNI Dauphine : pour l'excellence, pour votre sécurité, pour votre liberté</i>
CASAL	Sixte	

« Collège des personnels BIATSS »			
BEVIER	Corinne	Adjoint administratif	<i>LSO ADM</i>
CUNEO	Benjamin	Contractuel	
RACZKA	Dominika	Contractuel	
BRIHI	Nassima	Technicienne de recherche et de formation	

Article 2 Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 avril 2026

Pr Bruno Bouchard
Président de l'Université Paris Dauphine-PSL